



Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

DEL02_2024_09_23

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 19

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie.

Pouvoirs : PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le Maire informe l'assemblée :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 juin 2021 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

3° Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Depuis le 1^{er} juillet 2024,

| OBJET | BÉNÉFICIAIRE | MONTANT € H.T | DATE DE NOTIFICATION |
|--|---------------|---------------|----------------------|
| Attribution du marché du Complexe Sportif de Coet Mousset Lot 11 | COYAC | 62 964,00 € | 18/07/2024 |
| Sous-traitance Lot 1 : SERFOTEX – complexe sportif Coet Mousset | LE BARAZER TP | 107 887,08 € | 29/08/2024 |
| Modification déclaration sous-traitance ALRE TP - VRD Coet Mousset | COLAS | 758 087,00 € | 29/08/2024 |

5° Passation de contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre afférentes ;

- Remboursement assurances statutaires ville ... depuis le 01/07/2024 = 0 €
- Remboursement assurances responsabilité civile ville ... depuis le 01/07/2024 = 9 467,15 €

7° Prononciation de la délivrance et de la reprise des concessions dans les cimetières ;

Du 10/05/2024 au 09/09/2024

| | ACHAT | RENOUVELLEMENT |
|--------------------|-------|----------------|
| CIMETIERE | 4 | 6 |
| COLOMBARIUM | | |
| CAVURNES | 6 | |

14° Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Nombre de décisions de ne pas préempter depuis le 01/07/2024 : 16 (+ 2 en attentes)
- Nombre de DIA reçues depuis le 01/07/2024 : 18

↳ Le Maire propose à l'assemblée :

Il convient que les membres du Conseil en prennent acte.

↳ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

↳ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ : à 18 prises d'acte.

Fait à Languidic, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Laurent DUVAL

